



Infos caisse de greve CGT-CMN n°2, speciale reforme des retraites : Bilan provisoire et cloture de la caisse.

Dans le cadre du conflit portant sur la réforme des retraites et au regard du nombre important de jours de grève et de l'impact financier sur les agents, la CGT-CMN avait pris l'initiative de mettre en place une caisse de grève destinée à tous les agents grévistes du CMN.

Malgré un mouvement social inégalé depuis des décennies par sa puissance et son ampleur, le gouvernement a fait passer en force sa contre-réforme injuste et brutale. Force est de constater que la séquence de lutte par des grèves massives et reconductibles est derrière nous (même si pour autant des préavis de grève continuent d'être déposés).

C'est pourquoi, la CGT CMN a décidé de clôturer sa caisse de grève en n'indemnisant plus les jours de grève faits à partir du 1^{er} juillet 2023 inclus. Tous les jours de grève fait dans le cadre du conflit des retraites ayant été faits avant cette date pourront continuer à faire l'objet d'une indemnisation même si leur prélèvement sur la fiche de paie est effectué après le 1^{er} juillet. Vous pouvez donc continuer à demander de l'aide.

Pour autant, nous n'oublions pas, nous ne désarmons pas et nous ferons tout ce qui est nécessaire pour obtenir sous d'autres forme de lutte l'abrogation de cette réforme et obtenir le retour à la retraite à 60 ans pour toutes et tous.

Cette lutte et la mobilisation massive qu'elle a générée a également été l'occasion de mettre en place partout en France un rapport de force sans précédent et une implication d'une large part des travailleurs et travailleuses du pays. Elle peut et doit devenir le creuset de nouvelles luttes pour obtenir de nouveaux droits et des augmentations de salaires à la hauteur des besoins des travailleurs et travailleuses.

La solidarité est notre force.

Dans tous les secteurs, la solidarité syndicale a joué son rôle en mettant en place des caisses de grève pour soutenir les salariés en lutte. La CGT CMN a de son côté assumé cet aspect de la lutte en ouvrant une caisse de grève destinée à tous les agents du CMN, syndiqués ou non.

Cette caisse était ouverte pour :

- Recevoir des dons de collègues voulant soutenir cette lutte.
- Indemniser les jours de grèves prélevés aux agents à compter du 3^{ème} jour inclus.

A l'heure actuelle, le bilan est de 200 euros de dons reçus dans la caisse pour 76 jours de grève indemnisés à hauteur de 50 euros par jour de grève, soit 3800 euros distribués par la CGT CMN.

La caisse de grève n'étant pas totalement close pour les jours de grève faits avant le 1^{er} juillet, vous pouvez continuer à envoyer vos dons à « CGT-CMN 61, rue de Richelieu 75002 Paris » par chèque ou espèces ou par un virement avec la mention « solidarité grève retraite ».

Les virements se font à l'ordre de :

Domiciliation : CCM PARIS PALAIS ROYAL

IBAN FR76 1027 8061 4900 0203 4490 105

BIC CMCIFR2A

Titulaire du compte : SYNDICAT NATIONAL DES MONUMENTS HISTORIQUES 61, rue de Richelieu 75002 Paris

Pour demander une aide solidaire :

La CGT-CMN attribue une aide à hauteur de 50 euros par jour de grève à compter du 3^{ème} jour de grève aux agents du CMN syndiqués ou non qui en feront la demande.

Adressez vos demandes par courrier ou par mail avec vos fiches de paie où le retrait pour jour de grève est notifié (mention SNF pour service non fait sur la fiche de paie) pour justifier vos demandes.

Pour tout renseignements complémentaires vous pouvez joindre le secrétariat national de la CGT-CMN par mail à : snmh.cgt@gmail.com ou par téléphone au 01 40 15 51 70.

Paris, le 7 juillet 2023